



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 11855

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de réforme de l'organisation commune du marché du vin prévu par la commission de l'Union européenne. Il lui demande quel est l'état d'avancement réel du projet et quelles positions le Gouvernement compte prendre en matière de développement du potentiel de production, de l'aide à l'installation des jeunes viticulteurs et de l'organisation économique des filières viticoles.

Texte de la réponse

Les conditions dans lesquelles se prépare aujourd'hui la réforme de l'OCM viti-vinicole sont différentes de celles qui présidaient à l'élaboration du précédent projet. En effet, depuis la campagne 1994-1995, la situation économique du secteur se caractérise par un relatif équilibre du marché du vin, sur le plan national que sur le plan communautaire. Ce nouveau contexte, qu'on peut espérer durable, nonobstant les effets des aléas climatiques sur les récoltes, nécessite de rectifier plusieurs dispositions de l'actuelle OCM, conçues à un moment où le potentiel viticole communautaire était structurellement excédentaire. C'est en ce sens que le Gouvernement français a présenté aux représentants de la filière viticole ses propositions de réforme et qu'il les a ensuite transmises, sous la forme d'un memorandum, à la Commission européenne et aux Etats membres. La proposition française repose sur trois priorités : maintenir et rénover le potentiel viticole de l'Union ; améliorer la qualité des vins et la compétitivité des exploitations ; promouvoir l'organisation économique des filières. Dans ces conditions, l'OCM doit comporter un volet structurel articulé autour de la reprise d'un soutien communautaire à la restructuration du vignoble et d'un assouplissement du dispositif relatif aux arrachages et aux plantations de vignes. La France souhaite aussi simplifier les mesures de gestion du marché qui tiennent compte de la diversité des situations dans les différentes régions viticoles et qui reposent sur une refonte de la distillation volontaire afin de la rendre plus incitative en début de campagne. C'est dans ce cadre qu'il devra être explicitement tenu compte de la nécessité d'assurer l'approvisionnement des débouchés non viticoles du secteur, notamment celui de l'alcool de bouche. Enfin, la proposition française met l'accent sur l'urgence de mettre en place, dans un contexte où la concurrence des pays tiers est de plus en plus vive et la demande des consommateurs de plus en plus exigeante, des aides à la modernisation des entreprises viti-vinicoles et un soutien du FEOGA aux programmes de promotion. Par ailleurs, et dans l'attente des conclusions de la négociation qui doit s'ouvrir prochainement, le Gouvernement français mettra tout en oeuvre pour que des mesures conservatoires soient décidées dans le cadre du paquet-prix 1998-1999, en particulier en ce qui concerne les plantations nouvelles.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11855

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1548

Réponse publiée le : 18 mai 1998, page 2768